

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021
Date d'affichage	17/07/2021
Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 17 mai 2021, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

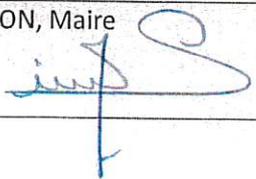
Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/026 – ASSEMBLEE Démission d'un conseiller municipal

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la démission de Monsieur Olivier MAZZOLENI, conseiller municipal.

Après entretien avec Monsieur MAZZOLENI qui expose ses raisons personnelles à Monsieur SIMON, la démission est mise à l'information du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **PREND ACTE**, de la démission de Monsieur MAZZOLENI qui devient effective immédiatement.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M.VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/027 – EPN

Adoption du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 13 avril 2021

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND EVREUX AGGLOMERATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi de finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 13 avril 2021, la CLECT a étudié le rapport portant sur l'ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance / jeunesse et le transfert du Programme de Réussite Educative entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie et décidé des modalités applicables à la détermination des attributions de compensation définitives revenant aux communes.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021 adopté par la CLECT le 13 avril 2021,

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

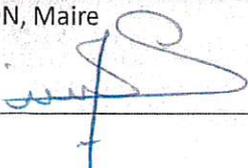
ADOPTER le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13
		Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

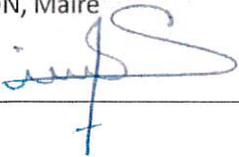
1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN.

Communes	Attributions de compensation		
	Hors restitution de la compétence Enfance / jeunesse	Restitution Enfance / jeunesse	ANNEE 2021
Les Authieux	9 060,07 €	14 031,00 €	23 091,07 €
Bretagnolles	6 994,81 €	5 523,00 €	12 517,81 €
La Forêt-du-Parc	5 251,87 €	26 564,00 €	31 815,87 €
Fresney	14 550,95 €	18 254,00 €	32 804,95 €
La Barannie	16 085,94 €	32 772,00 €	48 857,94 €
Grossoeuvre	82 445,03 €	53 488,00 €	135 933,03 €
Jumelles	483,75 €	16 842,00 €	17 325,75 €
Prey	82 859,51 €	46 643,00 €	129 502,51 €
Saint-André de l'Eure	766 791,02 €	166 767,00 €	933 558,02 €
Saint-Germain-de-Fresney	3 590,24 €	8 748,00 €	12 338,24 €
Sous-totaux communes non adhérentes SIVU	988 113,19 €	389 632,00 €	1 377 745,19 €
Bais-le-Roy	32 410,31 €	61 864,00 €	94 274,31 €
Champigny-la-Futelaye	1 490,99 €	12 687,00 €	14 177,99 €
Chavigny-Bailleul	14 698,48 €	27 526,00 €	42 224,48 €
Coudres	8 735,78 €	22 243,00 €	30 978,78 €
La Couture Boussey	209 339,98 €	107 982,00 €	317 321,98 €
Croth	57 721,79 €	58 141,00 €	115 862,79 €
Epiéds	10 223,54 €	13 019,00 €	23 242,54 €
Foucrainville	3 494,62 €	2 717,00 €	6 211,62 €
Garennnes-sur-Eure	260 929,66 €	89 291,00 €	350 220,66 €
L'Habit	19 966,58 €	23 958,00 €	43 924,58 €
Lignerolles	9 659,44 €	13 374,00 €	23 033,44 €
Marçilly-sur-Eure	171 622,21 €	73 380,00 €	245 002,21 €
Mousseaux-Neuville	38 936,13 €	29 193,00 €	68 129,13 €
Saint-Laurent-des-Bois	12 563,68 €	13 777,00 €	26 340,68 €
Serez	5 628,18 €	5 495,00 €	11 123,18 €
Sous-totaux communes adhérentes SIVU	857 421,37 €	554 647,00 €	1 412 068,37 €
TOTAUX	1 845 534,56 €	944 279,00 €	2 789 813,56 €

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

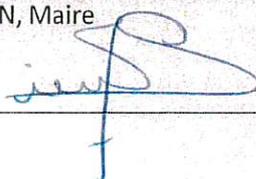
La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Stéphane SIMON, met au vote le rapport ainsi présenté :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal N'ADOpte PAS à 6 voix CONTRE, 1 voix POUR et 6 voix d'ABSTENTION le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/028 – TRAVAUX Remplacement des fenêtres de la salle commune

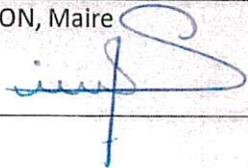
Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour le remplacement des fenêtres de la salle commune (menuiseries extérieures et stores).

Les devis ont été demandés en trois tons. Les prix présentés sont en € TTC.

ENTREPRISE	Solution BLANC	Solution IVOIRE	Solution TON BOIS
LORENOVE	64 476,82	66 150,28	77 797,56
LANOS	59 907,84	74 969,04	68 131,44
GUILLOPE	65 465,89	72 012,48	/

La commission travaux, réunie le 05 mai 2021, propose de retenir le devis de la société LANOS pour le remplacement des menuiseries extérieures et des stores de la salle commune pour un montant de 59 907,84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société LANOS pour le remplacement des menuiseries extérieures et des stores de la salle commune pour un montant de 59 907,84 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

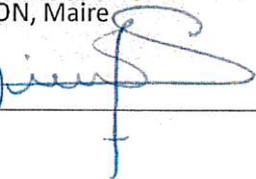
Délibération n° 21/034 – EQUIPEMENT Achat d'un nettoyeur thermique haute pression

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour l'achat d'un nettoyeur thermique haute pression. Les prix présentés sont en € TTC.

ENTREPRISE		
BATIRAMA	829,92	Marque Michelin Modèle MPX 2190 THO Pression 170 bars
SAMA	1 687,50	Marque STIHL Modèle RB302 Pression 10/140 bars

Il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de la société BATIRAMA pour l'achat d'un nettoyeur thermique haute pression pour un montant de 829,92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société BATIRAMA pour l'achat d'un nettoyeur thermique haute pression pour un montant de 829,92 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

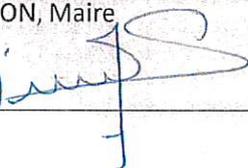
**Délibération n° 21/033 – DEFENSE INCENDIE
Remplacement d'un poteau**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal qu'un poteau incendie est endommagé et qu'il convient de le remplacer. Il s'agit du poteau situé rue Alberte Lannesval. Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le devis reçu et signale que ce devis a été transmis par EPN qui a négocié pour le compte de la commune. Les prix présentés sont en € TTC.

ENTREPRISE	
SITPO TRAVAUX PUBLICS	4 620,00

Il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de la société SITPO TRAVAUX PUBLICS pour le remplacement du poteau incendie situé rue Alberte Lannesval pour un montant de 4 620,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le devis de la société SITPO TRAVAUX PUBLICS pour le remplacement du poteau incendie situé rue Alberte Lannesval pour un montant de 4 620,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M.VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

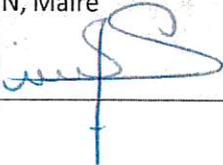
**Délibération n° 21/032 – TRAVAUX
 Réaménagement de la bibliothèque**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour le réaménagement de la bibliothèque. Les prix présentés sont en € TTC.

ENTREPRISE	FAUX-PLAFOND
LANOS	4 037,90
LM SERVICES	4 324,32
COURCOL	N'a pas répondu
ENTREPRISE	ELECTRICITE
TEAM RESEAU	2 633,87
ADELEC	3 058,80
COQUEREL	2 712,00

La commission travaux, réunie le 05 mai 2021, propose de retenir le devis de la société LANOS pour la pose des faux-plafonds pour un montant de 4 037,90 € TTC et le devis de la société TEAM RESEAU pour les travaux d'électricité pour un montant de 2 633,87 € TTC pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société LANOS pour la pose des faux-plafonds pour un montant de 4 037,90 € TTC et de devis de la société TEAM RESEAU pour les travaux d'électricité pour un montant de 2 633,87 € TTC pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

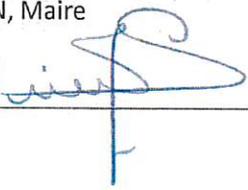
Délibération n° 21/031 – TRAVAUX
Remplacement du tableau électrique de l'école du logement locatif

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour le remplacement du tableau électrique du logement locatif. Les prix présentés sont en € TTC.

ENTREPRISE	
TEAM RESEAU	1 308,00
ADELEC	898,80
COQUEREL	1 315,20

La commission travaux, réunie le 05 mai 2021, propose de retenir le devis de la société ADELEC pour le remplacement du tableau électrique du logement locatif pour un montant de 898,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société ADELEC pour le remplacement du tableau électrique du logement locatif pour un montant de 898,80 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/030 – TRAVAUX Remplacement de l'armoire électrique de l'école des Marelles

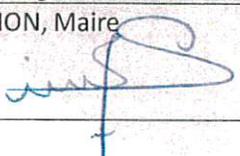
Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour le remplacement de l'armoire électrique pour l'école des Marelles.

Les prix présentés sont en € TTC.

ENTREPRISE	
TEAM RESEAU	6 949,80
ADELEC	8 304,00
COQUEREL	6 849,18

La commission travaux, réunie le 05 mai 2021, propose de retenir le devis de la société COQUEREL pour le remplacement de l'armoire électrique pour l'école des Marelles pour un montant de 6 849,18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société COQUEREL pour le remplacement de l'armoire électrique pour l'école des Marelles pour un montant de 6 849,18 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 21/029 – TRAVAUX Éclairage de la façade de la mairie

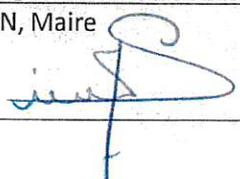
Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour l'éclairage de la façade de la mairie. Cet équipement est nécessaire pour éclairer l'accès à la salle de réunion pour les associations.

Les prix présentés sont en € TTC.

ENTREPRISE	
TEAM RESEAU	10 193,10
ADELEC	7 311,12
COQUEREL	10 764,00

La commission travaux, réunie le 05 mai 2021, propose de retenir le devis de la société ADELEC pour l'éclairage de la façade de la mairie pour un montant de 7 311,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de la société ADELEC pour l'éclairage de la façade de la mairie pour un montant de 7 311,12 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	17/05/2021	Date d'affichage	17/05/2021		
Nombre de conseillers en exercice	15	Nombre de conseillers présents	13	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations. En raison des circonstances exceptionnelles d'épidémie de COVID-19 et afin de respecter les conditions sanitaires satisfaisantes pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est impossible de réunir le conseil municipal dans la salle des délibérations en Mairie. Une telle délocalisation et de telles règles visent à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé, et plus particulièrement le respect de la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme JOLY Gaëlle		X	
Mme DAUPHIN Françoise	X			M FLUTEAU Pascal	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M MAZZOLENI Olivier		X		Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
				M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Emmanuelle CORNET a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses

1- VOIRIE : travaux d'aménagement de la place de la mairie

Suite à la réunion avec EPN, il a été demandé une planche de pavés afin que le conseil municipal puisse confirmer son choix. Les dernières délibérations prises demandent des pavés gris/rose.

Ce choix est confirmé par le conseil municipal qui a pu voir ce soir la planche de pavés.

2- RESSOURCES HUMAINES : recrutement

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal qu'un agent d'entretien demande son départ à la retraite pour le mois d'octobre 2021. Ce poste est partagé entre le SIVOS des Tilleuls et la mairie des Ventes. Le recrutement est en cours.

3- ELECTIONS : Organisation des bureaux de vote

Monsieur Stéphane SIMON, lance un appel pour avoir un maximum de personnes pour tenir les bureaux de vote pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains.

4- Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 18 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h18.

Date	Signature
21 mai 2021	Stéphane SIMON, Maire 